

## **Communiqué de Presse**

Date : 31 mars 2020

### **La sauvegarde du commerce de proximité face au COVID 19 une priorité pour la CCI 94** **“Mon commerce à domicile”**

En cette période de confinement sanitaire, bon nombre de nos entreprises et de nos commerces subissent de plein fouet les impacts liés à cette situation inédite.

**La CCI tout d’abord tient à apporter tout son soutien, aux commerçants, aux entreprises fortement impactées mais aussi aux entreprises ainsi que leurs salariés fortement mobilisés pour la continuité de leurs activités.**

La CCIR Paris Ile-de-France a immédiatement mis en place un **dispositif d’appel d’urgence pour les entreprises et commerces en difficultés. Un numéro vert 01 55 65 44 44** est à votre disposition pour répondre à toutes les questions pratiques et réglementaires que les chefs d’entreprises peuvent se poser.

Aujourd’hui, comme d’autres entreprises, le commerce est particulièrement touché par les restrictions gouvernementales et nombreuses sont **les familles qui cherchent des solutions de livraison à domicile afin de limiter les risques liés aux déplacements.**

L’équipe “commerce” de la CCI propose de mettre en place de manière expresse, simple et gratuite un dispositif baptisé **“Mon commerce à domicile”**, outil simple de référencement et de communication des commerçants capables de livrer et d’assurer la vente à emporter dans chaque commune.

C’est un outil facilement duplicable sur l’ensemble des réseaux sociaux actuellement très consultés. Il est principalement **composé de deux bandeaux (images cliquables) qui permettent au commerçant de s’inscrire et au consommateur de consulter la liste des commerces.**

C’est une occasion de mettre en avant le commerce local qui, malgré le confinement continue à travailler, mais aussi de mettre en avant l’action de la commune vis à vis de ses administrés.

**Cet outil permet aussi d’offrir des solutions au commerce non sédentaire, fortement impactés par la fermeture des marchés de ville.**

Cet outil vient en complément bien entendu d’un système déjà existant

**D’autre part un courrier est envoyé aux mairies pour les informer des dispositifs mis en place par la CCIR et la CCI 94.**

Un conseiller de la CCI prendra contact avec l’interlocuteur municipal dédié au commerce dans les tous prochains jours afin de lui présenter et lui proposer cet outil. **Cet outil est mis à disposition des villes de manière totalement gratuite et s’inscrit dans l’esprit “solidaires ensemble”.**

D'autres part, la CCI a développé un produit numérique dans le cadre du «Covid-19 : plan d'urgence entreprises » visant à maintenir le commerce de proximité. Il s'agit de proposer **des outils numériques permettant à la fois de recenser les commerçants en capacité et souhaitant livrer et d'afficher en ligne la liste de ces commerçants avec un annuaire pré-formaté.**

Cet annuaire est alimenté par **des outils qui composent le "kit" mis à disposition des villes : bannières, formulaire d'inscription, affiches.**

Les conseillers commerce et numériques de **la CCI ont élaboré une "notice de mise en place"** afin de faciliter la prise en main par la ville.

**Il s'agit de proposer des outils numériques permettant à la fois de recenser les commerçants en capacité et souhaitant livrer et d'afficher en ligne la liste de ces commerçants avec un annuaire pré-formaté.**

**Le déploiement de ces dispositifs sera régional et proposé par l'ensemble des CCI départementales.**

**La CCI Val-de-Marne mettra à disposition des CCI l'ensemble des outils le 31 mars 2020 pour déploiement immédiat.**

---

**Contact presse :**

CCI Val-de-Marne : Patrice Charron T. 06 14 22 46 48 [pcharron@cci-paris-idf.fr](mailto:pcharron@cci-paris-idf.fr)

**Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne**

8 place Salvador Allende – 94011 Créteil cedex – T. 0820 012 112 (0,12 euro/minute) [www.cci94.fr](http://www.cci94.fr)